

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS85/2

11 juin 1997

(97-2408)

Original: anglais

ETATS-UNIS - MESURES AFFECTANT LES TEXTILES ET LES VETEMENTS

Demande de participation aux consultations

Communication de la Suisse

La communication ci-après, datée du 4 juin 1997, adressée par la Mission permanente de la Suisse à la Mission permanente des Etats-Unis, à la Délégation permanente de la Commission européenne et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, la Suisse vous fait savoir qu'elle estime avoir un intérêt commercial substantiel dans les consultations demandées par les Communautés européennes dans le document WT/DS85/1, distribué le 3 juin 1997. En conséquence, elle notifie qu'elle désire participer à ces consultations.